

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: [2]: Aviation

Artikel: Le nouvel hélicoptère EC635 : un atout pour les polices cantonales
Autor: Dumas, Benoît
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514503>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Par rapport à l'*Alouette* III, l'EC 635 permet tout simplement plus, plus rapidement et plus longtemps.

Toutes les photos © Adj sof David Helfer.

Transport aérien

Le nouvel hélicoptère EC635 : un atout pour les polices cantonales

Benoît Dumas

Chef communication de la Police cantonale Fribourg
capitaine, chef médias rég ter 1

Au mois de mars 2010 a eu lieu sur la base aérienne de Payerne le cours d'introduction au nouvel hélicoptère des Forces aériennes suisses EC635 pour les polices romandes. Deux membres du Groupe d'intervention fribourgeois (GRIF) étaient présents. Le bilan de ces deux journées de formation est excellent : par rapport à l'*Alouette* III, l'EC635 permet tout simplement plus, plus rapidement et plus longtemps. Un avantage certain pour les groupes d'intervention des polices cantonales en matière de moyens d'engagement particuliers.

Au niveau des polices cantonales et plus particulièrement des groupes d'intervention, l'utilisation des moyens aériens pour des missions de police répond à des besoins concrets. La Police cantonale Fribourg a d'ailleurs à plusieurs reprises engagé des hélicoptères lors d'engagement particuliers ces dernières années.

A cet effet, le GRIF est régulièrement entraîné à des missions dans lesquelles sont engagés des hélicoptères. Ces missions, qui correspondent à des réalités tactiques plausibles bien que peu courantes, sont au nombre de trois : protections de personnalités, recherches en force et engagements particuliers dans des terrains non conventionnels.

Protection et évacuation d'urgence

La protection rapprochée de personnalités importantes est une mission relativement courante confiée au GRIF. Les policiers fribourgeois ont plusieurs fois assuré la sécurité de visiteurs de marque en engageant des d'hélicoptères de l'armée suisse. Citons pour mémoire la visite officielle du président polonais Aleksander Kwasniewski en 2004 ou celle du président chinois Jiang Zemin en 1999 ; deux visites pour la sécurité desquelles le GRIF a été mis à contribution en assurant notamment une escorte par hélicoptère aux convois officiels.

Lors de mission d'une telle importance, rien ne doit être laissé au hasard. Tout le travail de la police consiste alors à

mettre sur pied un service d'escorte et de reconnaissance avancée. Que les convois soient composés de limousines ou d'hélicoptères, le GRIF est présent en appui tactique dans les airs tout comme au plus près des personnalités à protéger.

Aussitôt que les convois se mettent en marche, les détachements de reconnaissance s'assurent que la voie est libre à une distance raisonnable. En cas de danger, une intervention est immédiatement déclenchée et les personnes à protéger sont évacuées par voie aérienne ou en voiture selon des procédures exercées alliant rapidité et détermination.

La recherche en force par les airs

Le travail de recherche en force est mis en œuvre lorsque la situation d'une opération de police exige l'engagement de moyens exceptionnels. Il peut s'agir de poursuivre par les airs des fuyards à pied ou en véhicule, ou d'observer un secteur de terrain. La supériorité tactique offerte par l'intervention aérienne permet d'une part de garder le contact visuel avec les personnes poursuivies dans des terrains difficiles d'accès ou accidentés dans lesquels les moyens de police habituels ne peuvent être engagés avec toute l'efficacité voulue. D'autre part, l'utilisation d'hélicoptères permet un engagement du GRIF rapide et approprié.

C'est d'ailleurs l'un des grands avantages des hélicoptères pour les engagements de police. Dans les terrains non conventionnels ou dans les cadres tactiques particuliers, l'usage d'hélicoptères pour déposer les policiers directement là où leur action peut apporter un avantage décisif est régulièrement exercé. On pense en particulier aux milieux carcéraux, où une pénétration par les airs simultanée avec une action au sol peut débloquer certaines situations.

Trois tactiques de largage

Ce genre d'intervention est du reste une spécialité des groupes d'intervention. Les GI romands, tous formés à la

même école, disposent de trois tactiques de largage : le saut à deux mètres d'altitude, la corde lisse simple (TAO) à 15 mètres et le rappel entre 30 et 50 mètres. Les largages sont exercés aussi bien sur des toits que sur la terre ferme ou sur des embarcations.

Le travail de largage répond à des impératifs tactiques et de sécurité importants. Il s'agit en particulier d'assurer la coordination entre le chef des opérations au sol et les pilotes, de préparer les hommes au largage et de donner les directives aux pilotes d'un point de vue tactique. Des policiers, les largueurs, sont formés à ces tâches particulières, et outre la grande responsabilité du largage au moment de l'opération, ils sont encore responsables... des aspects administratifs liés à l'engagement des hélicoptères. Ce qui n'est pas à négliger puisque c'est là que se situe la charnière de la coordination entre les Forces aériennes, fédérales, et les forces de polices cantonales.

Les différentes sortes de largage répondent à des besoins tactiques différents. En fonction de la situation du terrain, l'hélicoptère ne peut pas toujours s'approcher du sol, où son intervention doit être la plus limitée possible dans le temps. C'est là que l'engagement du nouvel hélicoptère EC635 apporte une véritable plus-value aux opérations de police.

Jusqu'à présent, ce genre de missions de largage était effectué au moyen d'*Alouettes* III. Cet hélicoptère, bien que robuste et maniable, présentait certaines limites, les moins négligeables étant la capacité de transport, la vitesse de vol et l'impossibilité d'engagement de nuit.

Avec l'EC635, chaque hélicoptère permet d'engager désormais quatre à cinq policiers, en plus du largueur, contre trois avec l'*Alouette* III. A cette capacité de transport supérieure, l'EC635 ajoute d'autres atouts. Alors que l'*Alouette* III ne permettait le largage que d'un seul GI à la fois, et depuis un siège assuré, le nouvel hélicoptère permet grâce à ses deux potences (une de chaque côté) de larguer deux hommes en même temps avec la corde lisse TAO de 15 mètres et jusqu'à quatre policiers simultanément en rappel, cela directement depuis les patins de l'appareil.

Le calcul est vite fait. Alors qu'auparavant, l'engagement de deux appareils *Alouette* III permettait, uniquement de jour, le largage un par un de six policiers, aujourd'hui un seul EC635 permet le largage en trois fois moins de temps d'une capacité opérative presque similaire. Si l'on engage deux EC635, ce ne sont pas moins de dix policiers que l'on peut larguer en presque deux fois moins de temps.

Avec l'EC635, les polices cantonales disposent désormais d'un moyen d'engagement jusqu'à quatre fois plus rapide pouvant déposer au sol simultanément quatre hommes équipés. Si on rajoute à ces éléments de capacité et de rapidité les possibilités d'engagement par tous temps, de jour comme de nuit, ainsi que la sécurité accrue apportée par la bi-turbine, on dispose désormais d'un outil sensiblement plus performant pour les engagements de police particuliers.

B.D.

Quatre GI débarquent en rappel.

